

OrTra Santé - Social Vaud

FORMATION D'ASSISTANT-E EN SOINS ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE (ASSC)

INFORMATIONS POUR LA VOIE DUALE – 3 ANS

1.	<i>Début de la formation</i>	Fin août
2.	<i>Durée de la formation</i>	3 ans, y compris l'examen final.
3.	<i>Admission</i>	De la responsabilité de l'employeur.
4.	<i>Réduction d'apprentissage</i>	Toute réduction d'apprentissage doit être demandée à la Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP). http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/
5.	<i>Dispense de culture générale</i>	La demande de dispense des cours de culture générale (pour les détenteurs-trices de CFC, de maturité gymnasiale, diplôme de culture générale) est également à adresser à la DGEP.
6.	<i>Autorisation de former des apprentis</i>	L'institution doit adresser une demande à la DGEP (démarche obligatoire).
7.	<i>Contrat d'apprentissage</i>	A adresser en 3 exemplaires à la DGEP, division d'apprentissage, St Martin 24, 1014 Lausanne.
8.	<i>Rémunération des apprentis</i>	<ul style="list-style-type: none">• Se référer à la grille des recommandations des associations professionnelles (site : http://www.vd.ch).• Une participation de 80.-/mois est versée par l'employeur pour les frais professionnels.
9.	<i>Contrat pour adulte avec expérience</i>	Se référer aux recommandations des associations d'employeurs.
10.	<i>Conditions financières</i>	<ul style="list-style-type: none">• Ecolage : 0.-• Fournitures scolaires (manuel de formation, supports didactique, etc.): env. CHF 580.-Ces documents sont fournis par l'école.
11.	<i>Organisation des cours professionnels</i>	Le programme scolaire est réparti à raison de : <ul style="list-style-type: none">• 2 jours/semaine.• 5 semaines de cours blocs/année (site : https://public.ecoledesoins.ch).
12.	<i>Cours interentreprises (CIE)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Durée totale : 34 jours sur les 3 ans (site https://public.ecoledesoins.ch).• Remarque : les cours interentreprises sont facturés aux employeurs (Frs 150.-/ jour et par apprenti).• Les apprentis sont convoqués par l'OrTra Santé-Social Vaud en septembre de l'année en cours.
13.	<i>Profil du formateur/ de la formatrice</i>	Se référer aux articles 10 et 11 de l'ordonnance de formation de l'ASSC.
14.	<i>Formation du formateur/ de la formatrice</i>	Cours de formation des formateurs/trices en entreprise (CFFE) : 40 heures dans les 2 ans qui suivent le premier contrat d'apprentissage (formation gratuite, matériel à la charge des employeurs).
15.	<i>Recommandations pour les prérequis des apprentis</i>	S'assurer que les connaissances scolaires de base (français et arithmétique) sont bien maîtrisées et suffisantes pour répondre aux exigences de la profession et de la formation.
16.	<i>Adresses utiles</i>	<ul style="list-style-type: none">• https://public.ecoledesoins.ch• www.odasante.ch• www.verlag-careum.ch (manuel de formation)• http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/ (site de la DGEP)